



## ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Les agents dont les noms suivent sont nommés à la classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation à compter du 1er septembre 2022.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Etablissement
BAYLAC-SUAREZ	SUAREZ	NATHALIE	Lycée Pablo Picasso (voie générale et technologique) Perpignan
DE PRADO	WENTZLER	AGNES	Lycée Sabatier Carcassonne
DELPINO	SMAIL	NADIA	Lycée Jean-Baptiste Dumas (voie générale et technologique) Alès
FABRE	FABRE	MURIEL	Collège Françoise Giroud Vendres
HADJADJ	HADJADJ	LAIZIZ	Lycée Albert Camus Nîmes
KHEMICI	KHEMICI	RYADH	Collège Jules Verne Nîmes
LOPEZ	LOPEZ	EVA	Collège Gérard Philipe Montpellier
NOULIBOS	NOULIBOS	LAURENCE	Lycée professionnel Pierre Mendès France Montpellier
PIQUEMAL HERMET	PIQUEMAL	NATHALIE	Lycée Champollion (voie générale et technologique) Lattes

Part des femmes promouvables : 76%

Part des femmes promues : 78%